

**Monsieur Henri-Pierre Guilbert**  
Président Directeur Général  
Groupe Dauphiné Libéré

**Courrier recommandé à main**

**Objet : Modification accord de modernisation**

Veurey, le 16 septembre 2004

Monsieur,

Vous avez manifesté votre volonté de transformer prochainement le Constat de discussion du 25 juin 2004, en un accord paritaire.

Vous n'êtes pas sans savoir que ce nouvel « accord » modifiera ostensiblement l'Accord Global de Modernisation signé le 5 juillet 2002, qui devait encadrer la modernisation du Dauphiné Libéré et la diminution des effectifs.

Ainsi, lorsque ce Constat de discussion deviendra « accord » nous souhaitons connaître les documents concernant les modifications du Plan de sauvegarde de l'emploi, du Plan économique et de l'ensemble des mesures sociales et d'accompagnement.

Nous vous demandons également, de nous informer des démarches et délais envisagés par votre Direction, pour soumettre ce nouveau Plan économique et Plan de sauvegarde de l'emploi à l'avis des Comités d'Entreprise du Groupe Dauphiné Libéré, ainsi qu'à l'approbation de la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de l'Isère.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Eduardo Morgan-Tirado  
Secrétaire Général  
Filpac-CGT Dauphiné Libéré

**Copie :**

Direction Départementale du Travail,  
de l'Emploi et de la Formation Professionnelle  
de l'Isère

Affichage